

Réf: Dossier N° 077446

Avis de constitution

SOCIETE « DJAMO FINANCES »

Abidjan, Marcory, ZONE 4 C, Lot 2 E ETAGE, Ilot 2 E ETAGE

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 03/02/2022 reçus par Me KASSY YABA PIERRETTE, MANDATAIRE, enregistrés au CEPICI, le 18/02/2022, il a été constitué une SA aux SOCIETE « DJAMO FINANCES »

? Fournir des services financiers à ses clients en tant qu'un système décentralisé agréé comprenant la collecte de dépôts, la réalisation d'opérations de prêts et d'opérations d'engagement par signature définies comme suit par la Réglementation SFD qui les régit

- Collecte de dépôts : sont considérés comme dépôts, les fonds autres que les cotisations et contributions obligatoires par la Société auprès de la clientèle avec le droit d'en disposer dans le cadre de son activité, à charge pour la Société de les restituer à la demande des déposants selon les termes convenus ;
- Opérations de prêts : est considérée comme une opération de prêt, tout acte par lequel la Société, met à titre onéreux, des fonds à la disposition d'un client à charge pour ce dernier de les rembourser à l'échéance convenue ;
- Opérations d'engagement par signature : est considérée comme une opération d'engagement par signature, tout acte par lequel la Société prend, dans l'intérêt d'un client, un aval, une caution ou une autre garantie.

? La détention de tous droits se rattachant aux activités visées ci-dessus ;

? La prise de participation dans toutes sociétés créées ou à créer, pouvant rattachées directement ou indirectement à l'objet social de la Société ou à tous objets similaires ou connexes, et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achats d'actions, de parts, de fusion, d'association, d'alliance, de commandite, ou autres ; et

? Plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières ou financières se rattachant, directement ou indirectement à l'objet social de la Société ou à tous objets similaires ou connexes d'en faciliter la réalisation ou le développement.

Conformément à la Réglementation SFD, la Société pourra envisager d'exercer des activités ou professions régies par des dispositions spécifiques sous réserve de solliciter les autorisations requises et se soumettre aux réglementations applicables aux opérations

500,000,000 F CFA divisé en (500000.0) Parts Sociales de Dix Mille (1,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les actionnaires.

Abidjan, Marcory, ZONE 4 C, Lot 2 E ETAGE, Ilot 2 E ETAGE

M BOURGI HASSAN (PCA)

M IIAMS MICHEL THOMAS (DG)

n°CI-ABJ-03-2022-B14-00019 du 15/03/2022 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°10915/GTCA/RC/2022 du 15/03/2022

